Appel à candidature pour l'élection de la Commission nationale des entraîneurs (CNE) pour la mandature 2024-2028

Les candidatures sont ouvertes pour la mandature 2024-2028 de la commission nationale des entraîneurs.

Cet appel à candidature est publié sur le site internet fédéral www.ffhaltero.fr. En plus, un courriel est envoyé aux encadrants avec une adresse e-mail qui ont été répertoriés par leur club sur l'intranet fédéral pour la saison 2024-2025. L'appel à candidature est également envoyé aux clubs affiliés pour une diffusion au sein de leur structure, ainsi qu'aux ligues régionales et comités départementaux pour information.

- ✓ **POURQUOI CANDIDATER ?**

La Commission nationale des entraîneurs (CNE) est une commission qui est chargée de suivre l'activité des entraîneurs et d'élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie et de formation.

Elle veille à la promotion des activités d'entraîneurs auprès des jeunes licenciés de la Fédération.

Elle est constituée d'entraîneurs diplômés d'Etat avec option Haltérophilie-Musculation et de brevetés fédéraux troisième degré de la Fédération.

Une fois élus par leurs pairs, les membres de la CNE seront tenus de désigner, en leur sein, un représentant, une femme ou un homme qui présidera la Commission et siégera au Comité directeur de la FFHM.

- ✓ **NOMBRE DE POSTE A POURVOIR :** 6 (3 femmes et 3 hommes)

- ✓ **QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?**

Il faut remplir les conditions suivantes pour pouvoir se porter candidat :

- Être âgé de 18 ans au moins à la date du dépôt des candidatures (soit le 18 octobre 2024),
- Être un entraîneur suivant :
  - Tout salarié breveté d'Etat et en possession d'une carte professionnelle délivrée par la DRAJES du lieu de leur domicile (liste des diplômes*),
  - Tout breveté d'Etat non salarié (liste des diplômes*),
  - Tout breveté fédéral 3ème degré de la Fédération,
- Être licencié à la FFHM depuis au moins trois saisons consécutives et complètes précédant l'élection (Saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024) ainsi que la saison en cours 2024-2025 à la date limite de dépôt des candidatures (soit le 18 octobre 2024 inclus),
- Remplir les conditions générales d'éligibilité fixées à l'article 18 des présents statuts en vue de siéger au sein du Comité directeur.

- *(*) Diplômés d'Etat avec option Haltérophilie-Musculation. En voici la liste :*

✓ *BPJEPS Educateur sportif - Activités de la forme/haltérophilie, musculation (AF),*
✓ *BPJEPS Activités Gymniques de la Forme et de la Force (AGFF),*
✓ *DEJEPS Haltérophilie, Musculation et Force Athlétique,*
✓ *DEJEPS – Perfectionnement sportif (Haltérophilie, Musculation et disciplines associées),*
✓ *Licence Entraînement sportif - filière STAPS - Haltérophilie, musculation et force athlétique,*
✓ *BEES 1 Haltérophilie Culturisme Musculation Educative, Sportive et d'Entretien (HACUMESE),*
✓ *BEES 2 Haltérophilie Culturisme Musculation Educative, Sportive et d'Entretien (HACUMESE),*
✓ *BEACPC (Brevet d'Etat d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme).*

En cas de doute sur votre situation, les services fédéraux sont à votre disposition par courrier électronique à l'adresse directionadministrative@ffhaltero.fr.

✓ **QUAND ET COMMENT CANDIDATER ?**

Le dossier de candidature doit être composé :

- de la fiche individuelle dûment remplie et signée du candidat,
- une copie du diplôme,
- de la profession de foi.

Les candidatures devront être envoyées ou déposées **au plus tard le vendredi 18 octobre 2024 à 17h00 :**

- Soit par dépôt en main propre au siège de la FFHM (contre reçu)
  7 rue Roland Martin
  Bâtiment B – 1er étage
  94500 Champigny-sur-Marne

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la FFHM (cachet de la poste faisant foi)
  7 rue Roland Martin
  Bâtiment B – 1er étage
  94500 Champigny-sur-Marne

- Soit par courriel avec accusé de lecture et de réception : contact@ffhaltero.fr

✓ **QUAND SE DEROULERONT LES ELECTIONS ?**

Elles auront lieu entre le 31 octobre et le 7 novembre 2024, à distance par vote électronique.

✓ **QUI PEUT VOTER ?**

Le collège électoral est constitué des entraîneurs :

- Diplômés d'Etat avec option Haltérophilie-Musculation. En voici la liste :
- ✓ BPJEPS Educateur sportif - Activités de la forme/haltérophilie, musculation (AF),
- ✓ BPJEPS Activités Gymniques de la Forme et de la Force (AGFF),
- ✓ DEJEPS Haltérophilie, Musculation et Force Athlétique,
- ✓ DEJEPS – Perfectionnement sportif (Haltérophilie, Musculation et disciplines associées),
- ✓ Licence Entraînement sportif - filière STAPS - Haltérophilie, musculation et force athlétique,
- ✓ BEES 1 Haltérophilie Culturisme Musculation Educative, Sportive et d'Entretien (HACUMESE),
- ✓ BEES 2 Haltérophilie Culturisme Musculation Educative, Sportive et d'Entretien (HACUMESE),
- ✓ BEACPC (Brevet d'Etat d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme),
- Brevets fédéraux troisième degré de la Fédération,
- Être licencié à la FFHM pour la saison 2024-2025,
- Inscrits sur la liste du collège électoral constituée à cet effet.

Après la date de dépôt des candidatures du 18 octobre 2024, le collège électoral sera constitué. Chaque personne répondant aux critères ci-dessus devra s'identifier auprès de la FFHM avant le début de l'élection des membres de la commission nationale des entraîneurs. Un délai de 10 jours (soit du 21 octobre au 30 octobre 2024) sera laissé pour s'identifier. Une copie du diplôme sera demandée.

L'ouverture des inscriptions au collège électoral sera publiée sur le site internet fédéral www.ffhaltero.fr. En plus, un courriel sera envoyé aux encadrants avec une adresse e-mail qui

ont été répertoriés par leur club sur l'intranet fédéral pour la saison 2024-2025. L'information sera également envoyée aux clubs affiliés pour une diffusion au sein de leur structure, ainsi qu'aux ligues régionales et comités départementaux pour information.

Chaque électeur dispose d'une voix.

- ✓ **QUAND ET COMMENT SE DEROULE LA DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA CNE ?**

Les membres de la CNE nouvellement élus se réuniront après le 7 novembre 2024 et avant le 15 novembre 2024 pour désigner la/le président(e) parmi eux. Elle/Il siègera au Comité directeur de la FFHM.

- ✓ **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

Pour être élu(e)s, les candidat(e)s devront également remplir les conditions cumulatives suivantes (Article 18 des statuts de la FFHM) :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal,

- ne pas être une personne à l'encontre de laquelle a été prononcée définitivement une sanction disciplinaire d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,

- ne pas être salarié(e) de la FFHM, d'une de ses ligues régionales ou d'un de ses comités départementaux, ou agent public placé auprès de la Fédération ou d'un de ses organes déconcentrés, et ce pendant quatre ans après la cessation de son activité. Il y a incompatibilité entre des fonctions rémunérées et un mandat électif dans la même structure. Est considérée comme salariée, au sens du présent article, toute personne rémunérée au titre d'un contrat de travail lié à la FFHM.

7, rue Roland Martin
94500 Champigny-sur-Marne
Tél.: 01 55 09 14 25 - Fax : 01 55 09 14 29
courriel : contact@ffhaltero.fr - web : www.ffhaltero.fr